
LISTE DES AFFAIRES A EMPORTER

Votre enfant part en séjour à Courseulles sur mer dans son sac il doit emporter :

- 1 duvet
- 1 oreiller
- 1 pyjama
- 1 paire de basket (pour les activités sportives)
- 1 paire de chaussures pour les activités nautiques
- 1 paire de chaussure confortable (claquettes)
- 5 shorts
- 1 jeans
- 2 survêtement
- 6 Tee-shirts
- 6 paires de chaussettes
- 6 sous-vêtements
- 1 ou 2 serviette(s) de plage
- 1 polaire ou 1 gros pull
- 1 K-way
- 1 à 2 maillot de bain ou short de bain
- 1 casquette (obligatoire)
- 1 paire de lunette de soleil
- 1 sac à dos
- 1 petite bouteille d'eau ou une gourde
- 1 trousse de toilette :
 - Gants de toilette
 - Serviettes de toilette
 - 1 gel douche
 - 1 shampoing
 - 1 brosse à dent + dentifrice
 - 1 brosse à cheveux (élastique pour les cheveux longs)
 - 1 crème solaire

Il est conseillé d'apporter :

- 1 lampe de poche
- 1 matelas pneumatique

Il est interdit d'emporter :

- Bijoux, objets de valeurs
- Cigarette, alcool drogue (Instructions départementales jeunesse et sports décret n°92-478 du 29/05/92)
- Boissons énergisantes

La communauté de communes fournis les tentes et des tapis de sol.

De plus, nous vous conseillons de marquer tous les vêtements de votre enfant.

Nous vous déconseillons fortement les vêtements de marques afin qu'ils ne soient pas détériorés lors des activités ou volés : la Communauté de Communes se décharge de toutes pertes éventuelles.

Le portable est autorisé, mais son utilisation sera régulée.

L'équipe d'animation